



**Bonjour 2021 !**

L'hiver a pointé le bout de son nez et accompagne cette nouvelle année.

Nous espérons que celle-ci sera sereine et riche de jolis moments.

Vous retrouverez dans ce petit journal des informations sur des projets de loi, un article sur les jeux pour enfants ou encore nos idées brico-cuisine.

Ce petit journal souhaite être une source de partage d'idées donc n'hésitez pas à le faire vivre en nous donnant des thématiques, en partageant vos découvertes.



Le RAMPE assure une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h au **02 85 29 12 20** ou par mail [rampe@comcomsudsarthe](mailto:rampe@comcomsudsarthe)

**Aubigné Racan :**

Place des AFN

**Pontvallain :**

12 place de l'église

**Le Lude :**

10 bis boulevard George Sand

# Actualités

## Formations 2021

A titre d'information, un nouveau groupe débutera en janvier sur la thématique « Parler avec un mot, parler avec un signe » niveau 1. Il reste des places pour cette session qui aura lieu sur le territoire les 27 février, 20 mars et 3 avril. Si vous êtes intéressée, merci de nous recontacter rapidement.

Un groupe est également en cours de création sur la thématique « Alimentation et troubles alimentaires de l'enfant ». Les dates ne sont pas encore définies donc si vous êtes intéressée, merci de nous recontacter rapidement.

Si vous avez des envies de formations, n'hésitez pas à nous en informer. Une étude sera menée auprès des organismes pour une mise en place au court de l'année.

## Fichier Excel

Le fichier Excel pour l'année 2021 sera disponible vers la fin du mois et envoyé automatiquement aux parents employeurs via notre logiciel (attention, nos mails arrivent parfois dans les SPAM). Testé par plusieurs animatrices RAM de la Sarthe, il connaît plusieurs modifications visant à répondre au mieux aux disparités qui peuvent exister sur les contrats. Un guide vous sera fourni pour vous aider. Pour rappel ce fichier est facultatif, il n'a pas de force légale ou réglementaire, il engage exclusivement la responsabilité de l'utilisateur.

## Nouveau numéro de téléphone Pajemploi

Le numéro de téléphone Pajemploi change au 1er janvier 2021. Le service qui était payant devient gratuit et seule la communication est facturée par l'opérateur téléphonique au prix d'un appel. Vous pouvez composer le nouveau numéro: **0 806 807 253**

Janvier est généralement le mois durant lequel les tarifs minimums de l'assistante maternelle évoluent (cotisations, SMIC...). Restez attentif aux informations sur le site de Pajemploi.

## Nouveau tarif horaire minimum.

A compter du 1er janvier le tarif horaire minimum légal augmentera légèrement et sera désormais de **2.88 € brut**. Nous vous informerons par ailleurs dès que possible de toute éventuelle modification des tarifs minimums d'indemnité d'entretien, repas ou kilométriques

# Projet Click and Collect

## Jeux et rencontres 2021

La reprise des jeux et rencontres implique des aménagements pour répondre aux attentes du dernier protocole COVID. Il est notamment spécifié que « Des espaces d'accueil peuvent être successivement utilisés par des enfants de différents groupes (ex. salle de repas, salle de motricité, jardin, etc.) à condition d'opérer un nettoyage des surfaces au sol et en contact avec les enfants lors de chaque changement de groupe. ».

Cette indication nécessite une adaptation de notre service car nous utilisons des lieux communs à d'autres services ou associations. Un travail est actuellement mené afin de vous proposer au plus vite des animations.

### Malles pédagogiques « click and collect »

En attendant la reprise des jeux et rencontres, nous souhaitons mettre à votre disposition les jeux du relais sous forme de malles surprises. Celles-ci seront empruntables pour une durée de 15 jours avec une réservation au préalable par téléphone ou mail.

Tous les 15 jours nous vous donnerons rendez-vous, au sein de votre commune pour procéder aux échanges.

Chaque malle sera équipée d'un inventaire que nous vérifierons ensemble.

Côté mesures d'hygiène, les jeux seront désinfectés en amont par les animatrices et nous vous demanderons de faire de même (désinfection des supports, lavage en machine des jeux en tissu). Pour plus de sécurité, les malles seront isolées 48 heures et ne pourront être échangées entre vous.

Voici un exemple de contenu de malle :



Si vous êtes intéressée par ce projet, n'hésitez pas à nous contacter afin que l'on s'organise !



# Informations

Plusieurs projets de loi, modifiant votre cadre de travail sont actuellement à l'étude.

Nous précisons qu'à ce jour ces différentes modifications sont à l'état de projet mais il nous semble important de vous en informer.

Nous ne manquerons pas d'actualiser les informations dès que celles-ci auront évoluées. Nous restons bien entendu à votre écoute si vous souhaitez échanger sur ces sujets.

## **1/Obligations d'actualisation sur monenfant.fr**

Le gouvernement a déposé un amendement (le n°542) pour inscrire au projet de loi des modes d'accueil, l'obligation pour les assistantes maternelles de communiquer, par voie électronique, leurs disponibilités d'accueil auprès de la CAF.

Ce texte et donc cette démarche conditionnent l'octroi/le maintien de l'agrément.

L'amendement ne prévoit qu'un seul droit à l'erreur qui servira d'avertissement en cas d'oubli.

Le gouvernement précise que le décret sera pris en concertation avec les représentants des assistants maternels mais souhaite une mise en place pour le 1er septembre 2021 au plus tard.

Les assistantes maternelles pourront être accompagnées dans cette démarche par les RAM. Cette disposition se substitue d'ailleurs à celle actuellement en place dans le code de l'action sociale et des familles, qui demande aux assistantes maternelles de s'actualiser auprès de la PMI.

*Source l'assmat.fr du 29 septembre 2020*

## 2/ Nouvelles obligations en vue du 1er renouvellement d'agrément

Le décret du 23 octobre 2018 avait modifié les modalités du renouvellement de l'agrément. Depuis le 1er janvier 2019 il faut joindre au dossier de 1er renouvellement les éléments suivants :

- ⇒ Attestation de validation des 80h de formation obligatoire préalable à l'accueil du 1er enfant
- ⇒ Attestation de suivi des 40h de seconde partie de formation
- ⇒ Avoir accueilli au moins un enfant
- ⇒ S'être présenté à l'épreuve de validation (1ère et 3ème unité professionnelle du CAP accompagnement éducatif petite enfance)
- ⇒ Etre engagé dans une démarche d'amélioration de la pratique professionnelle

C'est ce dernier point qui est actuellement en réflexion par le secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles. Il pourrait désormais être demandé aux assistantes maternelles :

- ⇒ Un projet éducatif précisant les objectifs et réalisations en lien avec la charte nationale d'accueil du jeune enfant
- ⇒ Une attestation de stage pratique
- ⇒ Une attestation de formation dispensée par un organisme déclaré
- ⇒ La participation à un groupe d'analyse des pratiques
- ⇒ Une attestation de participation à une conférence, atelier, séminaire, colloque
- ⇒ Une attestation d'inscription et de suivi de formation dans le but d'acquérir une certification (titre professionnel, diplôme, VAE)
- ⇒ La participation aux ateliers du RAM
- ⇒ Une réalisation d'activité manuelle

*Source l'assmat.fr du 21 octobre 2020*

### 3/ Nombre d'enfants accueillis au domicile de l'assistante maternelle

Le texte en cours de préparation veut limiter à six le nombre d'enfants de tous âges présents simultanément chez l'assistante maternelle, dont au maximum quatre enfants de moins de trois ans.

Le nombre de mineurs pouvant être accueillis simultanément chez l'assistante maternelle fait l'objet de nombreuses interprétations depuis plusieurs années, en raison de l'écriture ambiguë de l'article L.421-4 du Code de l'action sociale et des familles.

L'arrêt du 9 janvier 2020 de la Cour administrative d'appel de Marseille, dans lequel les juges estiment qu' « *une assistante maternelle ne peut, en toute hypothèse, accueillir simultanément à son domicile plus de six enfants, et ce, compris ses propres enfants, quel que soit leur âge* ».

UN AGRÉMENT POUR QUATRE ENFANTS MAXIMUM ...

Mais le gouvernement souhaite mettre fin au flou juridique entourant cette disposition majeure pour l'exercice de l'accueil individuel. Une version provisoire soumise aux organisations syndicales pour consultation prévoit une modification de l'article L.421-4 du CASF. Cette réécriture dispose que « *l'agrément de l'assistant maternel précise pour chaque lieu d'exercice le nombre total de mineurs qu'il peut accueillir simultanément en cette qualité. Dans chaque lieu d'exercice, ce nombre ne peut être supérieur à quatre* ».

... MAIS SIX MINEURS AU TOTAL

L'article précise : « *Pendant les heures où il accueille des enfants en sa qualité d'assistant maternel, tout professionnel peut s'occuper à titre gracieux de ses propres enfants et de tout autre enfant qui lui est confié par ses parents ou représentants légaux. Le nombre total de mineurs de tous âges simultanément sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel ne peut excéder six, dont au maximum quatre enfants de moins de trois ans* ».

En vertu de cette nouvelle disposition, les assistantes maternelles qui sont mère de plus de deux enfants mineurs auront beaucoup de difficulté à exercer.

Source *l'assmat.fr* du 24 novembre 2020



## Mais qu'est-ce qu'on va faire de tous ces jouets ?

Noël est passé, le sapin a perdu ses aiguilles, les chaussons ont retrouvés leurs pieds, reste la montagne de cadeaux qui envahit les chambres ou même bien souvent le salon !

Et le pire c'est que malgré tous ces cadeaux vos enfants viennent encore vous dire, je ne sais pas quoi faire, je m'ennuie !!!!

Des études ont prouvées que plus l'enfant à de jouets à disposition plus la qualité du temps de jeu est réduite. Une quantité limitée de jouet aide l'enfant à maintenir son attention plus longtemps et à approfondir l'usage qu'il peut faire de chaque jouet.

Mais les jouets sont bels et bien présents alors comment faire pour que les enfants y trouve de l'intérêt ?

### Première étape faire du tri :

Les jouets qui ne sont plus adaptés à l'âge de l'enfant ou inutilisés méritent une nouvelle vie ! Ils peuvent faire des heureux dans votre entourage ou bien faire plaisir au plus démunis. Il existe de nombreuses associations qui récupère des jeux pour enfants pour les revendre à bas prix.

Par la même occasion vous inculquerez aux enfants les biens fait du recyclage et de la générosité !

### Deuxième étape faire du rangement :

Après avoir fait du tri dans les jouets inutilisés il en reste encore beaucoup à disposition. N'hésitez pas à en mettre dans les placards, Noël c'est tous les ans, l'enfant aura toute l'année pour prendre le temps de jouer avec. Laissez seulement quelques jeux accessibles à vos enfants puis tous les mois, par exemple, changer de jeux à dispositions et mettez les autres à leur tour au placard. Grace a cette « rotation » l'enfant prendra plaisir à découvrir ou redécouvrir de nouveaux jeux !

### Enfin, prenez le temps de jouer avec les enfants !

Il n'y a pas de bon ou de mauvais jouet mais plus vous jouerez avec l'enfant plus il portera d'intérêt à ce jouet. Ce qui plaît vraiment à l'enfant c'est l'attention qui lui sera portée au travers du jeu. Si chaque jour l'enfant bénéficie de sa « dose d'attention » alors il pourra plus facilement prendre le temps de jouer seul avec ses propres jouets !





## Zoom sur : La poupée



La poupée est un jouet classique, qui traverse les générations et celui-ci reste essentiel pour le développement sensoriel, affectif et social de l'enfant.

Ce jeu permet à l'enfant d'exprimer ses émotions, d'enrichir son langage, d'affirmer sa personnalité, d'imiter mais également de développer sa motricité fine. En effet l'enfant rejoue son quotidien, se décharge de ses tensions et cela peut être parfois comique !

Côté motricité fine, habiller, déshabiller, nourrir demande concentration et application.

Et oui l'enfant développe tout cela avec une « simple » poupée.

En plus d'être intemporel, ce jeu est unisexe donc aussi bien pour les garçons que les filles. Tout comme les petites filles qui jouent à la maman, les petits garçons se mettent à la place des papas. Ils prennent soin de bébé, le cajole et en parallèle cuisine car c'est bien connu, les enfants passent beaucoup de temps à jouer à papa et maman dans le coin dinette.

En grandissant l'enfant va progressivement s'orienter vers un autre type de poupée, la poupée dite mannequin.

Celle-ci est adaptée aux plus de 4 ans, de part sa ressemblance proche de l'adulte, à l'absence du côté bébé présent lui chez la poupée.

L'enfant continue à développer son imaginaire, sa créativité mais en passant un cap dans sa pensée symbolique.

# La minute relaxation

Prendre soin de soi pour prendre soin des autres est un crédo qui prend de plus en plus sens dans la situation actuelle.

Savoir se poser, écouter son corps, comprendre les sensations ressenties, tout simplement prendre le temps.

La relaxation est un pilier pour une vie équilibrée et plus sereine. Se relaxer est indispensable pour faire face au rythme quotidien (travail, enfants, tâches quotidiennes) ainsi qu'au stress qui nous entoure.

Nous le savons tous mais le pratiquer, c'est une autre histoire.

Voici deux exercices : 10 minutes de relaxation, 10 minutes pour soi pour plus de 10 minutes de bénéfices !

⇒ la respiration abdominale aussi appelée respiration du bébé

Lorsque vous inspirez, gonflez dans un 1er temps le bas du ventre, puis le haut. Pour vous aider à visualiser, posez votre main sur votre ventre.

Prenez l'habitude de respirer deux fois plus longtemps que lors de l'expiration (5 minutes pour inspirer, 10 minutes pour expirer)

Cette respiration se pratique à tout moment de la journée, dès que vous ressentez le besoin de vous détendre.

⇒ la relaxation de Jacobson :

L'objectif de cet exercice est de décontracter une à une toutes les régions de votre corps.

Contractez puis relâchez un groupe de muscles.

Cet enchaînement permet de prendre conscience des tensions ressenties.

Idéalement en fin de journée pour se décharger des tensions et apprécier le passage du temps professionnel à personnel.



# Les petits marmitons

## Croquettes de chou fleur

Ingrédients, pour 4 personnes : 1 chou-fleur, 50 g de chapelure, 1 œuf, 50 de parmesan ou de levure maltée, Sel de mer et poivre



### La recette :

1. Détachez les morceaux du chou-fleur et cuisez-le à la vapeur pendant environ 20 minutes jusqu'à ce qu'il soit fondant.
2. Dans un saladier, réduisez le chou-fleur en purée (vous pouvez utiliser une fourchette ou un mixeur) puis ajoutez-y la chapelure, l'oeuf et le parmesan. Salez et poivrez. Mélangez bien le tout.
3. Couvrez une plaque de papier cuisson. Déposez-y des croquettes de chou-fleur (environ 1 cs) puis enfournez pendant environ 20 minutes à 180° C., jusqu'à ce que vos croquettes soient dorées.
4. Servez chaud ou tiède accompagné d'une sauce au choix (ketchup, sauce tomate, moutarde...) et d'une salade verte.

## Barres de céréales maison

Ingrédients pour environ 10 barres : 400g de cerneaux de noix, 100g de cranberries séchées, 100g de graines de lin, 100g de graines de courge, ½ cuillère ç café de cannelle, 250g de sucre en poudre, 20cl d'eau et une dizaine de gouttes de jus de citron bio

### Recette :

1. hacher grossièrement les ingrédients puis verser le tout dans le saladier
2. ajouter la cannelle, mélanger puis étaler de façon uniforme sur une plaque de cuisson préalable protégée par une feuille de papier cuisson
3. dans une casserole verser le sucre, l'eau et quelques gouttes de jus de citron. Porter à ébullition à feux doux jusqu'à ce que le caramel se colore
4. verser le caramel sur les fruits secs et laisser refroidir
5. une fois le caramel figé couper en barres



# La minute bricolage



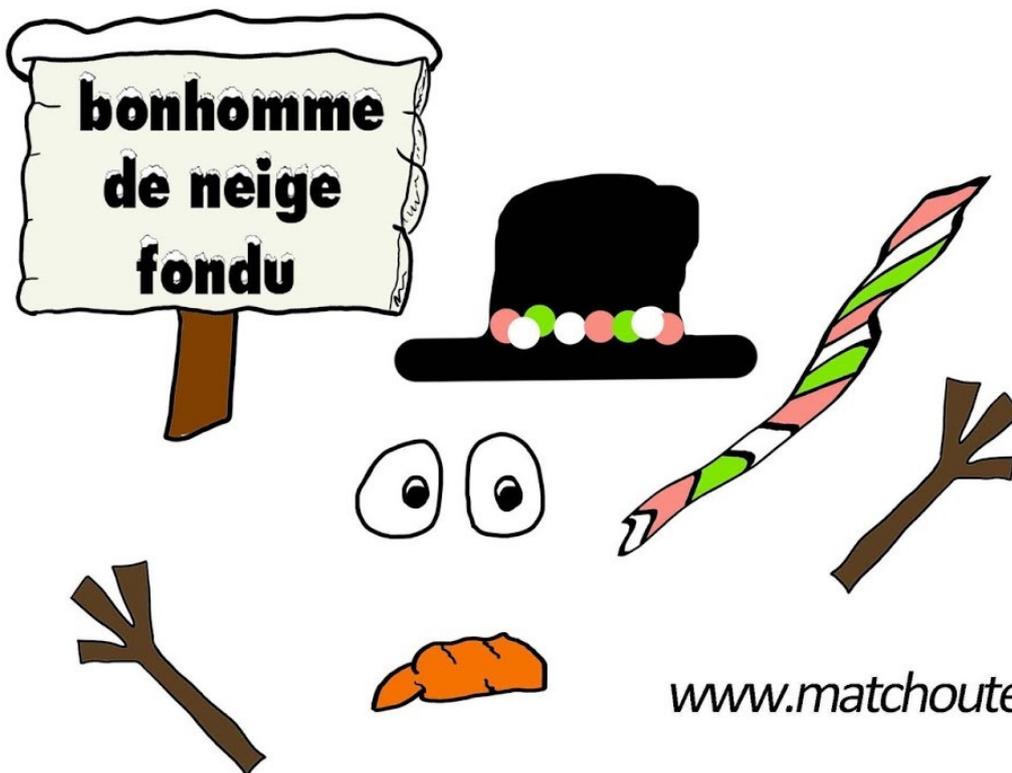
## Oups, le bonhomme de neige à fondu

Matériel : une feuille bleue dans l'idéal, de la peinture blanche, les éléments du bonhomme de neige

1/ proposer à l'enfant de peindre à la peinture blanche. L'outil utilisé peut être un pinceau, un rouleau ou autre, innovez !

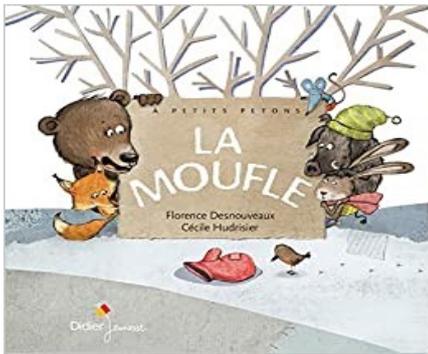
2/ découpez ou laissez l'enfant découper suivant son âge les éléments du bonhomme de neige

3/ proposer à l'enfant de coller



[www.matchouteam.com](http://www.matchouteam.com)

# La sélection littéraire



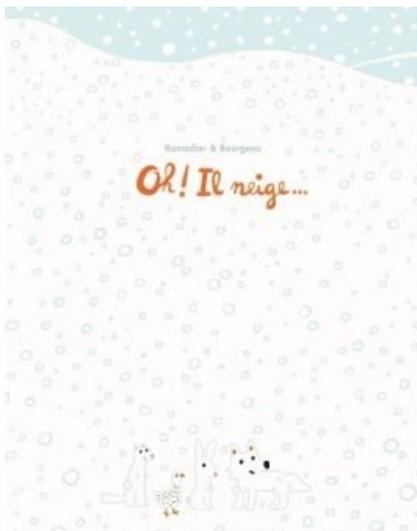
Par une journée de grand froid, Souris se promène et trouve une moufle en laine rouge sur la neige. Toute contente, elle se blottit à l'intérieur. Puis arrivent Lièvre, Renard, Sanglier et enfin Ours Potelé qui voudraient bien eux aussi profiter de l'aubaine!

Florence Desnouveaux, Cécile Hudrisier

Editions Didier Jeunesse

Retrouvez l'histoire racontée de « La moufle » en suivant ce lien:

[https://www.youtube.com/watch?v=z\\_qA-Qjgxlk](https://www.youtube.com/watch?v=z_qA-Qjgxlk)



C'est l'hiver. Le froid pointe le bout de son nez. Mais qui fouine ainsi dans les feuilles d'automne? Oh! Il neige!

Vincent Bourgeau, Cédric Ramadier.

Edition Ecole des loisirs.



Regarde dans la neige

Un bel album pour apprendre aux tout-petits à compter les animaux et les objets qui illuminent la neige.

Un cerf, deux oursons, trois oiseaux, quatre marmottes...

Jusqu'à des milliers de flocons !

Edition Nathan

# Comptine

## Clic, Clac

Clic clac dans les mains  
ça les réchauffe ça les réchauffe  
clic clac dans les mains  
ça les réchauffe vite et bien

Lien pour écouter la comptine: <https://www.youtube.com/watch?v=uFlmA29QACA>



## Le petit flocon de neige

Je suis un petit flocon  
Tout menu, tout blanc, tout rond  
Je voltige dans l'air léger  
Je me balance au bout des branches,  
Je suis un petit flocon  
Tout menu, tout blanc, tout rond.

# La page des enfants

"CHERCHE ET TROUVE" D'HIVER



Cherche et trouve :



DESSINE-MOI  
UNE LIGNE

# A vos crayons de couleur!!!



# Coordonnées utiles

Bureau de Gestion des Agréments Conseil Départemental de la Sarthe :  
02.43.54.72.21

Bureau d'Evaluation des Agréments Conseil Départemental de la Sarthe :  
02.43.50.10.37

Contact PMI Vallée du Loir, antenne de Mayet et du Lude : 02.43.38.18.20

Conseil des Prud' Hommes : 02.43.83.77.55

DIRECCTE : 0 806 000 126

CIDFF : 02.43.54.10.37 (permanence mercredi après-midi et jeudi matin uniquement)

FEPEM : 0825 07 64 64 et [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

IRCEM : 0980 980 990 et [www.ircem.fr](http://www.ircem.fr)

PAJEMPLOI : 0 806 807 253 et [www.pajemploi.fr](http://www.pajemploi.fr)

POLE EMPLOI : 39 49 ou 39 95

Assurance maladie : 36.46 et [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

CAF de la Sarthe : 0810 25 72 10 et [caf.fr](http://caf.fr)

MSA de la Sarthe : [msa-mayenne-orne-sarthe.fr](http://msa-mayenne-orne-sarthe.fr)

CRCESU : [www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr)



**Partenaires du  
Relais Assistantes  
Maternelles:**

